

Conseil Municipal du 15 octobre 2018

1- Le procès-verbal en date du 09 juillet 2018 est approuvé.

2- Point sur les travaux

a/ Voirie 2018 :

- La réfection de la route de Durfort est terminée et l'impasse de l'Eau Marchande à Spontour est en cours.
- Les travaux du PAB vont débuter. Des riverains souhaitent acquérir une bande de 4 mètres. Les démarches administratives préalables vont être réalisées.

b/ Une rencontre avec le Département et l'Etat va être organisée pour étudier la possibilité de mobiliser des financements complémentaires pour le PAB.

c/ Diagnostic assainissement : les conclusions de la phase 2 « Campagne de mesures » seront présentées en commission fin novembre.

La DDT a fait savoir, qu'au vu des analyses et rejets, le système épuratoire de Soursac-Bourg n'est pas conforme.

d/ Un chiffrage des travaux de restauration de la chapelle de Lamirande a été demandé au Syndicat de la Diège.

3- Exploitation de l'hôtel-restaurant « Le Soursacois »

Monsieur le Maire indique que le congé de désistement a été notifié par les exploitants le 24 août dernier. Des démarches vont être réalisées pour rechercher un nouvel exploitant.

Monsieur le Maire indique que les enfants de Mme BITARELLE mettent en vente la maison attenante au Soursacois. Avant de se prononcer sur cette éventuelle acquisition, les élus souhaitent visiter le bâtiment.

4- Exploitation de la gabare à Spontour

Les exploitants de la gabare ont adressé un courrier commun sollicitant une réduction de 50 % de de la redevance.

Pour mémoire, la redevance annuelle est de 5 000 € HT soit 6 000 € TTC.

Considérant les difficultés de gestion, le Conseil Municipal décide de réduire la redevance de 40 % pour la seule année 2018, ce qui la porterait à 3 000 € HT soit 3 600 € TTC.

5- Coupes de bois des forêts sectionales au titre de l'année 2019

Le Conseil Municipal choisit la destination des coupes prévues à l'aménagement pour l'année 2019 comme suit :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe
Forêt sectionale de La Diavette	10A	4.93	1 ^{ère} éclaircie	Vente
Forêt sectionale de La Diavette	10B	1.68	3 ^{ème} coupe d'amélioration	Vente
Forêt sectionale de La Diavette	12B	2.12	3 ^{ème} coupe d'amélioration	Vente

6- Audit sur le cimetière

L'Association des Maires de la Corrèze a mandaté le groupe ELABOR pour réaliser des audits sur la gestion des cimetières auprès des communes volontaires. Après visite des cimetières de Soursac et Spontour et des documents de gestion disponibles en mairie, les conclusions ont été présentées aux élus.

Un groupe de travail est constitué pour traiter ce dossier.

7- Création de poste

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet pour mettre en adéquation le temps de travail de l'agent de restauration.

8- Décisions modificatives

a/ Monsieur le Maire indique que les frais d'étude du commerce de proximité ont fait l'objet d'un amortissement partiel à tort. Le Conseil Municipal décide d'annuler les opérations comptables afférentes et d'ouvrir des crédits nécessaires.

b/ Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les factures d'EDF et d'Orange qui ont été adressées à tort à l'association Cap Familles à compter du 1^{er} avril 2018 – date de fin de la DSP.

9- Questions diverses

a/ Présentation est faite du règlement général sur la protection des données (RGPD) qui est dorénavant applicable à toutes personnes morales.

- b/ Haute-Corrèze Communauté a engagé les démarches pour la réalisation d'un plan local d'urbanisme intercommunal. Une réunion de présentation est organisée le 31 octobre à NEUVIC.
- c/ Dans le cadre du litige sur la parcelle B247b, lecture est faite du courrier de Mr FOURNIER en date du 30/08/2018.
- d/ Dans le cadre de la gestion du camping et des gîtes de Spontour, Mme Jacqueline CAUX est nommée régisseur adjoint.
- e/ Le repas des Aînés sera organisé le 16/12/2018 et le Noël des enfants aura lieu le 21/12/2018.
- f/ Un point sera fait sur l'élagage en bord de voirie communale en vue de la pose de la fibre optique qui débutera par Spontour en fin d'année. Le reste de la commune sera desservi au 2^{ème} semestre 2019.
- g/ Avec le Syndicat de la Diège, un courrier a été adressé à Mr le Sous-préfet pour l'interpeler sur la difficulté de trouver un emplacement pour installer un pylône de téléphonie mobile au pont de Lamirande. Il serait souhaitable d'implanter l'équipement de manière à couvrir une zone plus large.
- h/ L'Association des Maires Ruraux de France reste vigilante sur le regroupement des communes rurales en communes nouvelles, suite à des délais de réflexion trop courts proposés sur un département limitrophe.
- i/ Le prochain conseil municipal sera organisé le 12/11/2018.